



Bulletin 2017

SAINT JODARD



SOMMAIRE

Le Mot du Maire.....	2
Budget communal : compte administratif 2016.....	3
Budget eau assainissement : compte administratif 2016	4
Travaux et investissements	5
Ecole.....	5
Nouvel entrepôt communal	5
Epicerie.....	5
Cimetière.....	6
Dénomination complémentaire des voies et chemins	6
Les travaux de voirie en 2016.....	6
Investissements 2016	7
Installation de la fibre optique sur la commune de SAINT JODARD	8
Vie scolaire.....	9
Vie locale.....	10
Plan Local d'urbanisme et droit des sols.....	11
L'élaboration du Plan Local d'urbanisme se poursuit	11
Instruction des demandes d'urbanisme	11
Assainissement non collectif.....	12
Contrôle des installations d'assainissement individuel.....	12
Réhabilitation des installations d'assainissement individuel.....	12
Réseau d'assainissement collectif.....	12
Rappel des précautions indispensables pour assurer la pérennité de la station	12
Répartition des charges d'entretien de la station d'épuration.....	13
Réseau d'eau potable.....	13
Renouvellement du compteur d'eau de Pinay.....	13
Projet d'adhésion au syndicat de la Bombarde.....	13
Naissances en 2016.....	14
Arrivées et départs	14
Une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés	14
Infos diverses.....	14
Fiscalité locale 2016.....	16
Contributions directes	16
Taxe d'aménagement.....	16
Tarifs 2017.....	17
Guide de balades « Au cœur de nos villages »	18

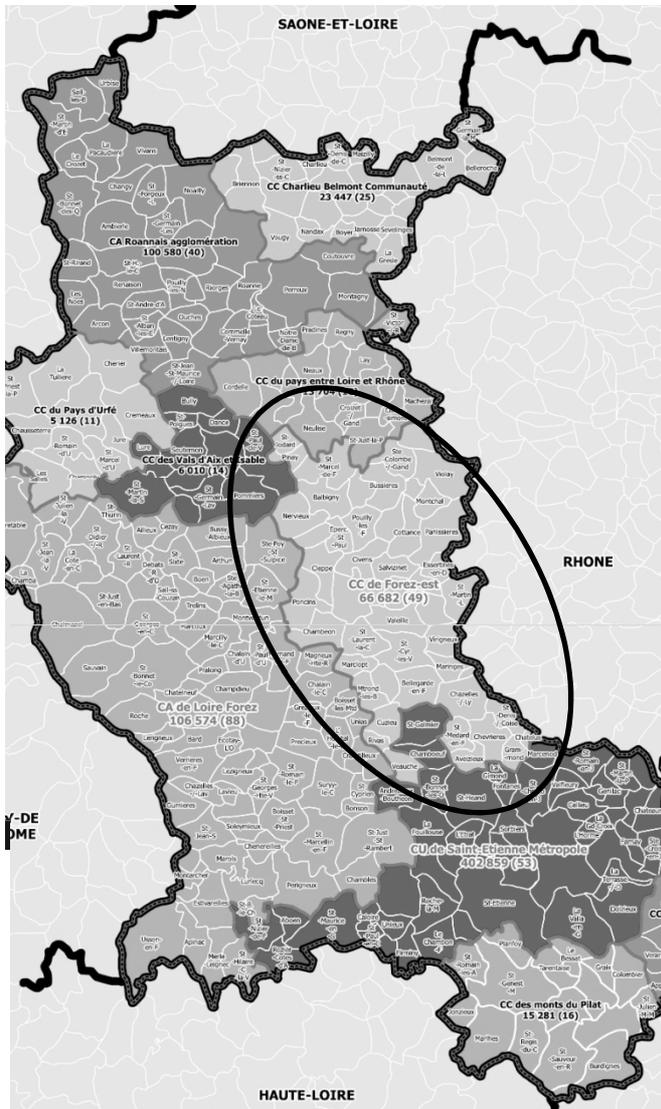
LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Contrairement à ce que nous espérions, le projet dénommé « Loire et Monts Communauté », dans lequel Saint-Jodard était partie prenante, n'a pas été retenu par le préfet. Nous voilà donc intégrés, bien malgré nous, depuis le 1^{er} janvier 2017, dans la Communauté de communes baptisée « Forez Est » (CCFE).

Forez Est regroupe les anciennes communautés de communes de Feurs-en-Forez, des Collines du Matin et de Balbigny, ainsi que des communes des communautés de communes du Pays de Saint-Galmier (dont Veauche, Montrond-les-Bains) et de Forez-en-Lyonnais (dont Chazelles-sur-Lyon). Cela représente au total 49 communes et 68 625 habitants au 1^{er} janvier 2017

Un grand chantier est ouvert pour harmoniser le fonctionnement de cette nouvelle communauté de communes. Cela ne se fera certainement pas en un jour. Ainsi, par exemple, la loi donne à la CCFE cinq années pour harmoniser les modes de collecte et de financement



en matière de déchets (Collines du Matin et Feurs en Forez percevaient la REOM, Balbigny percevait la redevance incitative, Forez en Lyonnais et Pays de Saint-Galmier percevaient la TEOM)...

L'année 2017, ne peut être qu'une année de transition, une année de mise en place. Les instances décisionnelles communautaires auront à répartir les investissements et les actions de façon équilibrée et équitable sur l'ensemble du territoire. Elles devront apporter un soutien effectif aux communes membres, sans oublier les plus petites et les plus éloignées des centres de polarité...

Avec mes sentiments dévoués,

Bernard Chabert

Le 27 mars 2017

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général	83 668,47	Emprunts et dettes assimilées	5 335,87
Charges de personnel	166 171,00	Immobilisations incorporelles	12 479,04
Atténuations de produits	14 501,00	Immobilisations corporelles	110 301,10
Autres charges gestion courante	33 150,90	Opérations d'ordre entre sections	1 425,04
Charges financières	773,76		
Charges exceptionnelles	0,00		
Dotations aux provisions	0,00		
Opérations d'ordre entre sections	1 618,08		
Total DEPENSES	299 883,21	Total DEPENSES	129 541,05

RECETTES de FONCTIONNEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
Atténuations de charges	23 620,30	FCTVA	601,34
Produits des services	59 238,86	Taxe d'aménagement	5 066,14
Impôts et taxes	140 778,00	Excédents de fonctionnement	37 325,26
Dotations, subv et participations	91 126,86	Subventions d'investissement	28 514,37
Autres produits gestion courante	33 279,48	Emprunts et dettes assimilées (hc)	0,00
Produits financiers	0,36	Dépôts et cautionnements reçus	1 291,25
Produits exceptionnels	0,00	Produits des cessions	0,00
Opérations d'ordre entre sections	1 425,04	Opérations d'ordre entre sections	1 618,08
Total RECETTES	349 468,90	Total RECETTES	74 416,44

Total des résultats cumulés	fonctionnement	investissement	total des sections
Recettes	349 468,90	74 416,44	423 885,34
Dépenses	299 883,21	129 541,05	429 424,26
Résultat de l'année 2016	49 585,69	-55 124,61	-5 538,92
Solde reporté 2015	218 039,43	-25 898,78	192 140,65
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	267 625,12	-81 023,39	186 601,73
Restes à réaliser	0,00	-11 215,50	-11 215,50
Résultat de fonctionnement 2016	267 625,12	-92 238,89	175 386,23

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général	71 443,42	Emprunts et dettes assimilées	8 957,44
Charges de personnel	0,00	Immobilisations incorporelles	0,00
Atténuations de produits	10 827,00	Immobilisations corporelles	2 727,49
Autres charges gestion courante	372,85	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Charges financières	2 331,50		
Charges exceptionnelles	728,53		
Opérations d'ordre entre sections	32 484,46	Opérations d'ordre entre sections	11 882,00
Total DEPENSES	118 187,76	Total DEPENSES	23 566,93

RECETTES de FONCTIONNEMENT		RECETTES d'INVESTISSEMENT	
Atténuations de charges	0,00	Excédents de fonctionnement	0,00
Produits des services	104 726,74	Subventions d'investissement	0,00
Autres produits gestion courante	135,60	Opérations d'ordre entre sections	32 484,46
Produits exceptionnels	0,00		
Opérations d'ordre entre sections	11 882,00		
Total RECETTES	116 744,34	Total RECETTES	32 484,46

	fonctionnement	investissement	total des sections
Recettes	116 744,34	32 484,46	149 228,80
Dépenses	118 187,76	23 566,93	141 754,69
Résultat de l'année 2016	-1 443,42	8 917,53	7 474,11
Solde reporté 2015	112 695,20	36 549,43	149 244,63
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	111 251,78	45 466,96	156 718,74
Restes à réaliser		0,00	0,00
Résultat de fonctionnement 2015	111 251,78	45 466,96	156 718,74

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

ECOLE

Après de long mois de travaux qui ont entraîné des complications pour les maitresses et les intervenants périscolaires, les travaux d'accessibilité et de rénovation des deux salles de classes et des halls d'entrée ont enfin été achevés à la mi-octobre.

Ainsi, un nouvel accès a été créé avec l'aménagement d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Dans les salles de classe, carrelage des sols, isolation, peinture, électricité, plomberie, portes changées, des volets électriques installés...

Dans les halls, cloisonnements pour séparer les locaux scolaires des appartements locatifs du 1er étage et pour une meilleure isolation thermique. Enfin, acquisition du mobilier scolaire nécessaire aux besoins de la nouvelle classe.

Projet d'une deuxième tranche de travaux dans l'école en 2017 :

- création de locaux sanitaires à l'intérieur du bâtiment scolaire, et ce en utilisant une partie de l'espace de la salle classe centrale. L'autre partie sera également rénovée et constituera un espace pédagogique supplémentaire pour les groupes de travail.
- mise aux normes d'accès PMR de salle de restaurant scolaire, ainsi que mise aux normes électriques de l'ensemble du bâtiment annexe (cuisine, salle de restaurant scolaire, ancien local sanitaire).

Le coût total estimé du projet est de 71 000 € TTC. Sa réalisation est évidemment dépendante du financement qui pourra être dégagé dans le budget 2017 ainsi que de l'obtention des subventions qui ont été demandées.

NOUVEL ENTREPOT COMMUNAL

Les travaux de maçonnerie, de menuiserie, de plomberie et d'électricité ont été réalisés en 2016.

D'autres aménagements seront à envisager, mais, pour l'heure, la commune dispose désormais d'un espace fonctionnel à proximité immédiate de la mairie.

EPICERIE

L'épicerie a enfin rouvert ses portes depuis le début juin 2016. Tout le village connaît bien aujourd'hui Aziza et Joël LOPEZ, qui font tous leurs efforts pour répondre aux attentes des habitants.

La banque réfrigérée, obsolète, a été remplacée, à l'automne, par une armoire réfrigérée moins bruyante et plus économique en consommation d'énergie.

Afin de permettre aux exploitants de présenter une plus grande diversité de produits à la clientèle, des travaux sont en cours pour agrandir le local commercial, en ouvrant un passage entre le magasin existant et l'espace inutilisé de l'ancien office de tourisme.

La présence de ce commerce de proximité au cœur du bourg représente un enjeu important pour le village. Mais, chacun doit en avoir conscience, la pérennité d'un commerce est dépendante du volume et de la fidélité de sa clientèle.

CIMETIERE

La procédure de reprise des concessions prendra fin à l'automne.

Après validation par le conseil municipal de la liste des concessions faisant l'objet de la reprise, un arrêté municipal officialisera cette décision.

Les opérations de remise en état des emplacements pourront commencer, après un délai d'un mois suivant la date de l'arrêté.

Elles comprennent le démantèlement du monument funéraire (pierre tombale, stèles, plaques, ...) et l'exhumation des restes qui seront déposés dans l'ossuaire ou incinérés (article L. 2223-4 du CGCT).

Une fois ces opérations réalisées, les concessions pourront à nouveau être attribuées.

DENOMINATION COMPLEMENTAIRE DES VOIES ET CHEMINS

Afin notamment de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la poste, la localisation sur les GPS, de permettre le déploiement du Très Haut Débit, la commune de Saint-Jodard a procédé, en 2013, à l'adressage des habitations proches ou contenues dans le bourg, en déterminant d'une manière claire le nom des voies.

Il est nécessaire aujourd'hui de compléter cet adressage en couvrant la totalité du territoire de la commune. Les adresses devront désormais se référer aux noms des voies suivantes :

- « **Rue des Communes** » à partir de la place, descendant jusqu'au hameau des Communes inclus
- « **Chemin de la Reculat** », à partir de la route de la Gare descendant jusqu'au bout du chemin,
- « **Chemin de Fessieux** », à partir de la RD 56, première voie après le passage à niveau desservant notamment le GAEC de Fessieux
- « **Chemin Truchard** », à partir de la RD 56, deuxième voie après le passage à niveau, donnant jusqu'à l'embranchement de « La Pierre des quatre curés »
- « **Chemin du Sault** », à partir de la route de la Gare jusqu'au hameau du Sault inclus (après l'embranchement de « La Pierre des quatre curés »)
- « **Chemin du Mont** », à partir de la route de Neulise (à gauche, après le panneau de sortie de bourg)
- « **Route de Neulise** » : disparition de l'adresse « Cellard » pour les maisons situées en bord de la RD 26
- « **Chemin Marthel** », à partir de la route de Neulise, jusqu'au chemin de terre faisant limite avec la commune de Neulise, et desservant en dernier lieu la maison Latour
- « **Chemin Cellard** », à partir du chemin Marthel, desservant en dernier lieu les maisons Pion Georges et Nicolet

Les numéros seront attribués suivant le système métrique, numéros pairs pour le côté droit et impairs pour le côté gauche, chaque numéro correspondant à la distance mesurée par rapport au point de départ de la voie. Les numéros seront distribués aux propriétaires des habitations. Cet investissement devrait coûter environ 3 000 € TTC à la commune.

LES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2016

- Chemin des Communes, « Chez Clavel » : réparation sur une longueur de 180 mètres, avec une couche d'enrobés pour un montant de 13 375,90 € HT,
- à Fessieux, agrandissement du passage busé pour 1 394,80 € HT,
- au Mont, remplissage du fossé sur 165 mètres, pour 7 503,50 € HT,
- Chez Perrault, installation d'une poutre de bord de chaussée sur 85 mètres pour 10 487,00 € HT.

Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de 32 761,20 € HT dans le cadre de l'utilisation du droit de tirage sur le budget voirie communautaire

INVESTISSEMENTS 2016

Nouveau Dépôt		15 458,80 €
Ecole		77 479,65 €
<i>Travaux de l'école</i>	75 266,44 €	
<i>Mobilier pour ouverture deuxième classe</i>	1 317,22 €	
<i>Casiers pour bureaux de l'école</i>	139,99 €	
<i>Tableau classe des ce1 ce2</i>	756,00 €	
Bâtiments locatifs		11 143,95 €
<i>Changement chauffe-eau ancienne poste</i>	953,84 €	
<i>Armoire réfrigérée épicerie</i>	2 686,80 €	
<i>Changement chaudière ilot appartement 1</i>	4 778,95 €	
<i>Remplacement volets ilot</i>	1 232,22 €	
<i>Remplacement porte ilot appartement 2</i>	1 039,18 €	
<i>Isolation combles logements mairie</i>	452,96 €	
Eglise : reprise jambage		892,80 €
Voirie : panneaux de signalisation		579,20 €
Piscine		5 946,04 €
<i>Système régulation automatique du chlore de la piscine</i>	3 930,78 €	
<i>Chaise de surveillance de la piscine</i>	1 847,72 €	
<i>Plans évacuation mairie et piscine</i>	167,54 €	
Budget assainissement		3 272,99 €
<i>Changement de la sonde niveau du château d'eau</i>	561,60 €	
<i>Renouvellement du regard du compteur d'eau de Pinay</i>	2 711,39 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		114 773,43 €

INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT JODARD

La commune de SAINT JODARD va être bientôt dotée d'un réseau fibre Très Haut Débit (THD42) dont la construction et l'exploitation ont été confiées par les Communautés de communes au Syndicat Intercommunal d'Energies de La Loire (SIEL).

Les habitants de SAINT JODARD pourront alors bénéficier de la rapidité des échanges de fichiers photos et vidéo à très haut débit, de l'accès à la télévision haute définition avec une qualité inégalée, et de l'usage simultané de plusieurs ordinateurs sans conséquence sur le confort d'utilisation.

A Saint Jodard, le déploiement du réseau fibre optique principal, sera réalisé en parallèle du réseau télécom existant (aérien ou souterrain). Les infrastructures existantes seront utilisées pour éviter le dédoublement de celles-ci.

Les raccordements des abonnés au réseau de fibre optique, se concrétiseront par l'installation d'une « prise terminale optique » (PTO) dans les logements des particuliers (collectifs et individuels). Le moment venu, des précisions seront données par le SIEL (prise en compte de l'agencement de la maison, manière souhaitée pour connecter les équipements...)

Le fait que le SIEL ait été choisi comme installateur du réseau n'oblige en aucune façon un résident, ni à restreindre son choix d'opérateur pour lui servir une offre commerciale, ni à modifier son installation actuelle. Comme l'impose la législation, le réseau installé sera mutualisable et donc accessible à tout autre opérateur présent sur le réseau THD42. A Saint-Jodard, Les travaux vont commencer en 2017 et se prolongeront en 2018.

Une fois la « prise terminale optique » installée, les résidents devront contracter avec l'opérateur internet de leur choix.

Jusqu'à la « prise terminale optique », le financement de l'installation de la fibre est entièrement pris en charge par les collectivités publiques. Ci-après, le plan de financement du réseau THD dans le département de la Loire :

Etat :	69,60 Millions d'euros
Région :	25,80 Millions d'euros
Communautés de communes :	92,90 Millions d'euros
SIEL :	95,00 Millions d'euros

Soit un coût total de 283,30 Millions d'euros

Quid pour ceux qui ne voudraient pas le très haut débit ?

Notre réseau téléphonique a encore de nombreux jours devant lui, le réseau fibre optique ne devrait pas le supplanter totalement avant une ou deux décennies.

VIE SCOLAIRE

Cette année, nous accueillons à Saint Jodard trois niveaux : CP, CE1 et CE2, soit un total de 43 élèves répartis en deux classes, les CE1 et CE2 avec Mme EESES, et les CP avec Mme IVANOVITCH.

Le temps scolaire s'organise sur cinq jours d'école avec le vendredi après-midi réservé pour les temps d'activités périscolaires. Des animations ludiques sont proposées au fil des saisons.



VIE LOCALE

21 janvier	Comité des fêtes	Soirée Théâtre
18 février	Comité des fêtes	Soirée bal costumé
18 mars	Comité des fêtes	Soirée Jeux
25 mars	Comité de jumelage	Soirée italienne
30 mars	Paroisse	Bol de riz
30 avril	Comité des fêtes	Vide grenier
17 juin	Chasse communale	Concours de boules à la lyonnaise
01^{er} et 2 juillet	Comité des fêtes	Fête patronale, repas dansant
22-23-24-25 juillet	Comité de jumelage	Venue des Italiens
16-17 septembre	Comité de jumelage	Fête du pain



PLAN LOCAL D'URBANISME ET DROIT DES SOLS

L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SE POURSUIT.

La réunion publique, qui s'est tenue le 19 Février 2016, avait pour objet la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce centrale du PLU, qui présente la réflexion communale quant à son développement pour les dix années à venir et qui permet donc de définir un véritable projet de territoire. Le Conseil municipal a validé le PADD le 26 février 2016. Toutes les étapes qui ont suivi ont été établies en cohérence avec le PADD.

Ainsi en est-il du zonage, des orientations d'aménagement et de programmation, et du règlement, étapes auxquelles doit s'ajouter dans les semaines à venir l'évaluation environnementale, qui sera faite par le cabinet Eco Stratégies.

Dès lors que nous aurons l'étude environnementale, il incombera au bureau d'études Réalités de finaliser le dossier. Après quoi, ce sera l'arrêt du projet de PLU en conseil municipal et le bilan de la concertation. L'arrêt du projet devra être soumis à nouveau aux personnes publiques associées qui devront rendre leur avis dans un délai maximum de trois mois. Nous espérons pouvoir lancer l'enquête publique en septembre 2017 et clore la procédure d'élaboration du PLU à la fin décembre 2017.

Nous rappelons qu'un registre de concertation est à disposition du public, en mairie, sur lequel les habitants peuvent faire part de leur vision de la commune, en termes de population, concernant les déplacements routiers et piétons, les équipements, l'activité économique, agricole, la préservation des paysages, des éléments architecturaux, de l'environnement... Les remarques sur les intérêts privés ne sont pas prises en compte dans le cadre de la concertation. Elles seront à formuler lors de l'enquête publique.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1er juillet 2015, l'instruction pour les permis de construire, les déclarations préalable, les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager et les permis de démolir n'est plus exercée par les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT). C'est la raison pour laquelle, la commune de Saint-Jodard, ainsi que d'autres communes de l'ex Communauté de communes de Balbigny, ont adhéré au service mutualisé d'instruction mis en place par la CoPLER (délibération n° 42, du 22 mai 2015).

Une convention de prestation de service a été conclue avec la CoPLER, pour une durée de 2 ans, à partir du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 août 2017. Le prix unitaire des prestations pour chacune des catégories d'actes d'urbanisme est calculé selon la répartition du temps d'instruction des différents types d'actes d'urbanisme, tel qu'il est établi dans la convention.

En raison de l'intégration de Saint-Jodard dans la Communauté de communes de FOREZ EST, à compter du 1er septembre 2017, date de résiliation de la convention qui lie la commune de Saint-Jodard avec la COPLER, la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, sera exercée par le service instructeur de la CCFE.

Comme par le passé, la Mairie est et demeure le guichet unique pour les dépôts des demandes d'urbanisme. Ainsi, tout conseil, contact préalable à un acte d'urbanisme ainsi que tout renseignement ayant trait à l'urbanisme est donné par la Mairie.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Par convention avec la commune, la SAUR, assure une mission d'assistance technique pour les contrôles de conception et de réalisation des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) neuves, ainsi que pour les contrôles préalables à transaction immobilière.

Pour chaque contrôle réalisé, la SAUR perçoit une rémunération forfaitaire dont la valeur de base au 1er janvier 2017 est de :

- Contrôle de conception : 107,00 € HT
- Contrôle de réalisation : 123,00 € HT
- Contrôle préalable à une transaction : 135,00 € HT

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Les propriétaires des ouvrages d'assainissement individuel, lorsque ces installations sont non conformes, ont la possibilité de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau, à hauteur de 60 % (études + travaux) plafonnées à 8 500 € TTC.

L'obtention des aides de l'Agence de l'Eau est préalablement soumise à des conditions précises et doit faire l'objet d'une demande appuyée d'un dossier technique. En vue d'encourager les propriétaires concernés, la commune a confié à la SAUR une mission d'assistance à l'élaboration technique des dossiers de demande, le coût du service étant facturé par la Commune à chaque bénéficiaire ayant satisfait aux critères d'éligibilité, pour un montant de 160 € HT.

Pour les maîtres d'ouvrages dont les dossiers ont été retenus, le versement des aides se fait par l'intermédiaire de la Commune qui intervient en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'eau.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPEL DES PRECAUTIONS INDISPENSABLES POUR ASSURER LA PERENNITE DE LA STATION

Ne pas verser dans l'évier ou dans le réseau d'eaux usées :

- huiles alimentaires, huiles de vidange, solvants (white spirit, antigel...),
 - vernis, peintures...
- mais les déposer en déchetterie.

Ne pas jeter dans les WC ou dans le réseau d'eaux usées:

- lingettes nettoyantes, serviettes hygiéniques, tampons, couches, objets plastiques...
- mais les jeter avec les ordures ménagères.

Eviter :

- la soude caustique, l'acide chlorhydrique
- et les déboucheurs de canalisations surpuissants

REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

En application de la convention signée le 2 avril 2009, les communes de Pinay et de Saint-Jodard participent aux charges d'entretien de la station d'épuration, à proportion du nombre d'habitants bénéficiant du raccordement au réseau d'assainissement dans chaque commune.

La convention prévoit une réactualisation de la répartition des charges en fonction de l'évolution démographique.

A compter du 1er janvier 2017, la répartition globale des charges est de 40 % pour Pinay, et 60 % pour Saint-Jodard. Cette répartition prend en compte les temps de travail consacrés à l'entretien hebdomadaire de la station (3 heures par semaine), soit 22 semaines par an pour Pinay, et 30 semaines pour Saint-Jodard.

RESEAU D'EAU POTABLE

RENOUVELLEMENT DU COMPTEUR D'EAU DE PINAY

Les deux compteurs de vente d'eau à la commune de Pinay s'étant révélés défectueux ont été remplacés par un compteur unique de classe C, type Meistream plus, DN 80 mm, équipé d'un capteur d'impulsion, pour un montant des travaux de 2 259,49 € HT.

PROJET D'ADHESION AU SYNDICAT DE LA BOMBARDE

En considération du contexte de réforme territoriale, avec ses conséquences prochaines sur le transfert de la compétence en matière de distribution d'eau potable à un futur EPCI ou à un syndicat, une réflexion a été engagée avec le syndicat de la Bombarde au cours de ces deux dernières années, en vue d'une adhésion de la commune au Syndicat.

Par cette adhésion, le Syndicat de la Bombarde prendrait en charge la gestion de l'ensemble du réseau AEP : canalisations et branchements particuliers, station de pompage, réservoirs, château d'eau, relevé des compteurs des usagers du service et facturation.

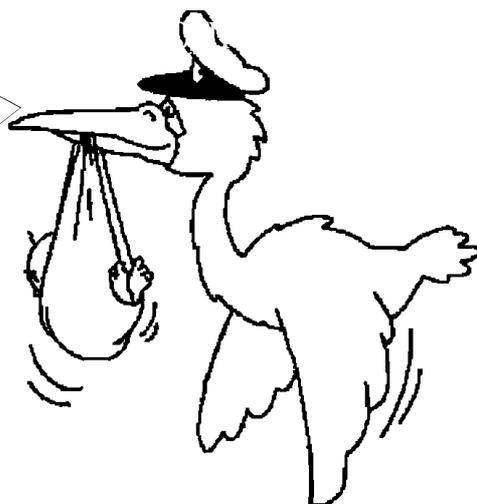
Par sa délibération du 9 décembre 2016, le Conseil municipal a décidé de demander l'adhésion de la commune de Saint-Jodard au Syndicat intercommunal des eaux de la Bombarde. La commune de Pinay ainsi que le syndicat de la Bombarde ont pris des délibérations concordantes.

En tenant compte du temps dévolu pour les formalités (approbation par vote de chacune des 35 communes membres du syndicat, règlements comptables, avis des administrations de tutelle, etc...), cette décision devrait être opérationnelle au 1er janvier 2018.

En attendant, afin d'assurer la continuité de la surveillance et de l'entretien des installations et du réseau de distribution d'eau potable, le contrat de prestation de service avec la SAUR, étant arrivé à échéance le 31 décembre 2016, a été prolongé d'une année.

Les naissances :

BERNARD Louka le 6 juin
BRETHONNIER Zoéline le 26 mars
CRETOLLIER Luna le 1^{er} septembre
DUMILLIER Raphaël le 3 juin
LOPEZ Julia le 11 mars



17-déc. Famille HARO
1-déc. JONES Claire
1-déc. Famille RAMDANI
28-oct. Famille LAURENT Christèle
18-sept. TOUATI Aurélien
1-sept. Famille BISSAY CLAMAGIRAND
28-août Famille ALLOIN VAUDELIN
20-août Famille AZARD BERGER
1-août Famille BOUTET FIORELLO
1-août Famille LAURENT GROGNIER
1-juil. LAGER Michel
3-mai Famille LEGROS JUSSELME
3-mai Famille MIRTO YEM
21-mars Famille BERRY CHEVIGNON
15-mars Famille BAUDRY FORCILLON
1-mars Famille LOPEZ



1-mars SARRAZIN Michel
20-mai PORTAILLER Jacqueline
1-août AUGUSTE Christian
1-août Famille BONNEFOY
30-août Famille PEYROCHE PERRAT
1-sept. SŒURS APOSTOLIQUES
1-sept. Assoc PETITES SŒURS
8-sept. MATHIEU Blanche
9-nov. BALLARIN Nellie
12-déc. Famille GILLES ROUSSEL



Une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés :

Monsieur BESSON Hervé, décédé le 11 janvier
Monsieur LILLE Claude, décédé le 18 mars
Madame FESCHE Marie-Louise, décédée le 25 mai
Monsieur TIZIANEL Florian, décédé le 12 novembre

INFOS DIVERSES

Horaires de la mairie

Les matins :
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30

Les après-midi :
Le mardi de 13h30 à 18h30 et
Les jeudis et vendredis de 13h30 à 16h00

Horaires de l'agence postale

Les matins :
Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30

Les après-midi :
Le vendredi de 13h30 à 16h00

Horaires de garderie pour l'année scolaire

Les matins du lundi au vendredi de
7h45 à 8h20.

Les après-midi des lundi, mardi et
jeudi de 16h10 à 17h45
et le vendredi de 16h10 à 17h30.

L'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs de nouveau en vigueur.

L'imprimé est disponible sur internet ou en mairie et doit être rempli. Pour être valide, il doit être accompagné de la carte d'identité du mineur, et de celle du parent qui a signé l'autorisation

La carte d'identité, c'est fini à St Jodard

La compétence pour les services de cartes d'identités est transférée à la mairie de Balbigny, car équipée du dispositif numérique de prise d'empreintes.

Téléphone : 04 77 28 14 12

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement militaire, c'est obligatoire ! Se présenter en mairie muni de son livret de famille, d'un justificatif de domicile et de sa carte d'identité.

Convention avec la SPA du Roannais et avec l'Arche de Noé

La commune ne disposant pas d'une fourrière municipale, une convention a été passée avec la SPA du Roannais, fourrière intercommunale pour chiens, ainsi qu'avec l'Arche de Noé, fourrière intercommunale pour chats.

Missions de fourrière : accueil et garde des animaux trouvés errant ou en état de divagation ou présentant un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Ces missions sont assurées en contrepartie d'une participation financière de la commune.

Inscriptions sur les listes électorales :

Si vous avez atteint l'âge de 18 ans ou si vous avez déménagé en cours d'année, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale en vous présentant en mairie avant le 31 décembre de chaque année, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

FISCALITE LOCALE 2016

CONTRIBUTIONS DIRECTES	bases locatives	taux commune (1)	taux EPCI Balbigny	taux départ.	totaux
Taxe d'habitation	524 036,00 €	12,24%	4,49%		16,73%
Taxe sur le foncier bâti	380 569,00 €	12,30%	3,73%	15,30%	31,33%
Taxe sur le foncier non bâti	22 826,00 €	31,09%	1,99%		33,08%
Cotisation Foncière des Entreprises	37 214,00 €	21,58%	2,17%		23,75%

Taxe d'habitation	64 142,00 €
Taxe sur le foncier bâti	46 810,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	7 097,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises	8 031,00 €
Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier bâti	389,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 471,00 €
Impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux	2 252,00 €
Taxe additionnelle droits de mutation (Cons départ)	10 586,00 €
Total Produits fiscaux	140 778,00 €

(1) taux communaux depuis 2009.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement ne figure pas parmi les produits du budget fonctionnement, mais elle constitue une ressource dans le budget investissement (s'il y a eu des permis de construire).

L'assiette de la taxe d'aménagement est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction, quelle que soit sa nature. Toutefois, un abattement de 50 % est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation, des logements sociaux ou des locaux à usage industriel ou artisanal. Le taux est actuellement de 4% à Saint-Jodard.

En application de la délibération du 12 novembre 2014, les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés de la taxe d'aménagement depuis le 1^{er} janvier 2015.

TARIFS 2017

Eau potable :

Prix du m3 : 1,64 € H.T
Agriculteurs au-delà d'une consommation de 250 m3 : 1,37 € H.T
Abonnement pour 6 mois : 31,00 € H.T
Ouverture, fermeture, relevé : 36,00 € H.T
Suppression de l'accès au réseau d'eau potable (plombage de compteur) : 63,00 € H.T

Assainissement :

Abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 13,50 € H.T
Taxe d'assainissement : 1,02 € H.T
Droit de raccordement au réseau d'assainissement : 1 245,00 € H.T pour les particuliers et 2 532,00 € H.T pour les collectivités.
Dans le cas de la création d'un groupement d'habitations (lotissement), la Commune facturera le même nombre de droits au raccordement au réseau d'assainissement, selon le tarif des particuliers, que le nombre de lots, soit 1 245,00 € H.T en 2015.

Location de la salle d'animation

- Habitants de la commune : 204,00 €
- Personnes ou sociétés extérieures à la commune : 306,00 €
- Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 153,00 €
- Associations locales de la commune : gratuité
- Vin d'honneur : 76,00 €
- Caution : 306,00 €
- Nettoyage effectué par la commune : 102,00 €
- La sono du comité des fêtes peut être réservée pour 50 € supplémentaires. Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Contrôles d'assainissement non collectif :

Contrôle de conception : 107,00 € HT
Contrôle de réalisation : 123,00 € HT
Contrôle préalable à une transaction : 135,00 € HT

Chapiteaux :

Le comité des fêtes propose 2 chapiteaux à la location à raison de 50 € par chapiteau (à monter et démonter soi-même). Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Tables et bancs :

Il est possible de réserver gratuitement les tables et bancs de la commune. Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Piscine

Entrée individuelle : 3,00 €
Carte saisonnière familiale à 10 entrées : 25,00 €
Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Tarifs pour l'année scolaire 2016/17

Les tarifs pour la **cantine**, sont de 3,40 € par repas Les menus et les tarifs sont identiques pour les trois écoles du RPI. Les **garderies** seront gratuites.

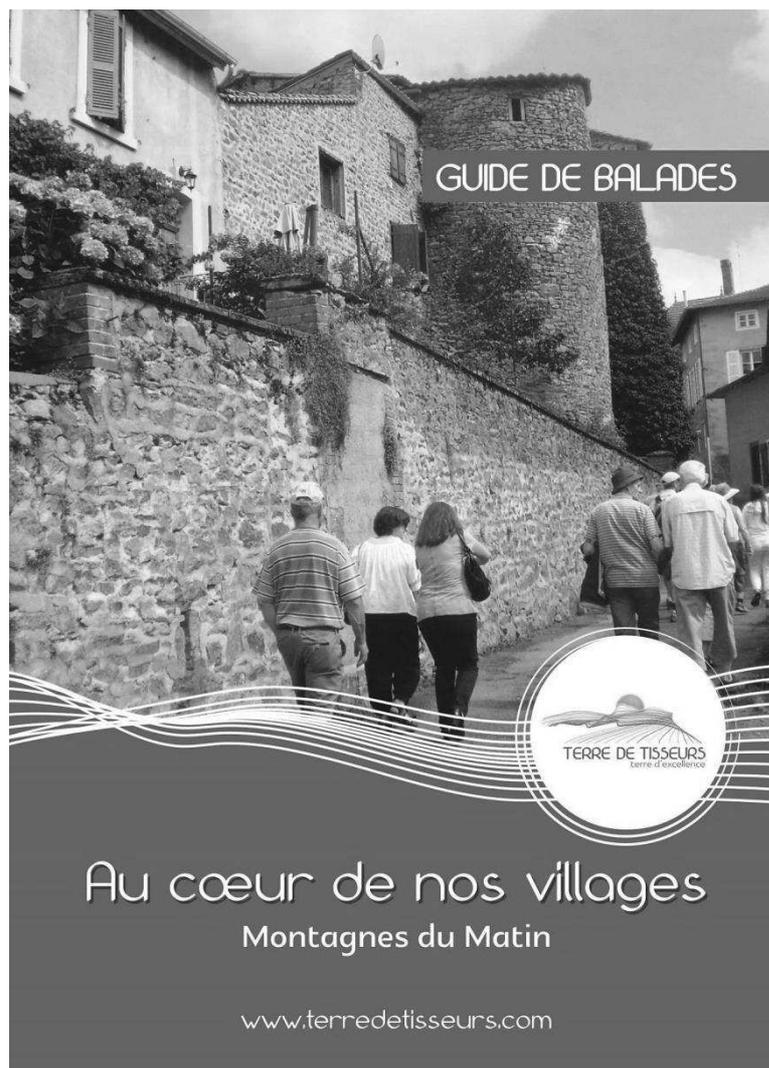
GUIDE DE BALADES « AU CŒUR DE NOS VILLAGES »

Ce guide est la continuité de l'opération « **TERRE DE TISSEURS, terre d'excellence** » dont les panneaux ont été installés en 2014 et la poursuite des actions déjà mises en place (visites d'entreprises, visites découvertes des villages, agenda textile...).

Afin que le public puisse découvrir les panneaux d'interprétation positionnés sur les monuments patrimoniaux culturels et textiles, un circuit (non balisé) accessible aux familles a été créé sur chaque commune (sauf trois d'entre elles). Aussi, pour parfaire votre connaissance et rendre la visite plus ludique, une question est posée au bas de chaque page. En répondant à l'ensemble des questions, vous découvrez le mot mystère, typique de notre région.

Le guide est disponible dans les mairies, l'Office de Tourisme des Montagnes du Matin, ainsi qu'en mairie et à l'agence postale communale de Saint-Jodard.

Nous vous souhaitons d'agréables balades au cœur de nos villages.





Photos Marie-Jeanne MARCET et Josiane BERNARD